

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14560 / 101416
Firmenich SA, 1242 Satigny
Usines Arômes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
98 H, 24 F
01.06.2009–31.05.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-14559 / 101416
Firmenich SA, 1242 Satigny
Usines Arômes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
165 H, 10 F
01.06.2009–31.05.2012 (Renouvellement/modification)
- 09-14574 / 110219
Novelis Switzerland SA, 3960 Sierre
secteur Laser (découpe de tôle automatique).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
29.06.2009–30.06.2012 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14361 / 110713
MICHELIN SUISSE SA, 1762 Givisiez
logistique, dépôt de pneumatiques.
besoin urgent
31 H
15.07.2009–30.06.2012 (Renouvellement)
- 09-14447 / 100263
Matisa Matériel Industriel SA, 1023 Crissier
production, secteurs; usinage et serrurerie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
01.07.2009–30.06.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-13949 / 100830
Ciba Spécialités Chimiques Monthey SA, 1870 Monthey
bâtiments: 345, 347, 369A et 447.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
120 H
01.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 09-14427 / 111700
Avaloq Evolution AG, 1227 Carouge GE
développement application informatique ; support et maintenance auprès
de leurs clients des cantons de GE et VD.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.06.2009–31.05.2012 (Nouveau permis)
- 09-14438 / 111705
ThyssenKrupp Ascenseurs SA, 1213 Petit-Lancy 1
intervention de dépannage de leurs installations en services chez les clients
(cantons de GE, VD et VS).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.06.2009–31.05.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

– 09-13948 / 100830

Ciba Spécialités Chimiques Monthey SA, 1870 Monthey
bâtiments: 372, 369B, 345, 369A et 374.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
156 H

01.04.2009–31.03.2012 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

7 juillet 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail